

J'aimerais demander à l'honorable ministre s'il est vrai que l'Allemagne, en vertu des nouvelles ententes qui sont sur le point d'être négociées relativement à nos troupes canadiennes cantonnées en Allemagne, paierait une partie des frais d'entretien de nos troupes, comme cela se fait en Angleterre présentement?

**M. l'Orateur:** L'honorable député peut poser des questions, mais il ne peut insister pour obtenir une réponse.

### LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

QUESTION RELATIVE À LA PRÉSENTATION DE LA 2<sup>e</sup> PARTIE DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, durant la période régulière des questions, je n'ai pas souvent l'habitude d'en poser, mais là, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre peut-il nous dire quand il entend...

[Traduction]

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable représentant voudrait-il permettre au député de Lapointe de finir sa question?

**M. Nielsen:** J'en appelle au Règlement. Lorsque Votre Honneur est passé aux ordres du jour, le greffier a mis en délibération l'ordre n° 68. Cela, écarte, me semble-t-il, tous les autres travaux puisque que nous sommes rendus à cette motion.

**M. l'Orateur:** Bien que je comprenne le rappel au Règlement du député, je dois reconnaître que nous suivons la pratique habituelle, et lorsque la présidence est passée aux ordres du jour, le député de Lapointe était déjà debout, avant même que nous ayons atteint cette étape. Je pense que je vais lui permettre de poser cette question.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, pourquoi serait-ce ma dernière question? Nous avons droit à 30 minutes, et il en reste encore 25.

Je désire poser ma question au très honorable premier ministre. Peut-il nous dire quand il recevra la deuxième tranche du rapport Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme?

[M. Grégoire.]

**M. l'Orateur:** L'honorable député a déjà posé cette question. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une question urgente. Si l'honorable député avait une question vraiment urgente, il pourrait la poser, mais il conviendra avec moi qu'il pourrait la poser demain, ce qui faciliterait beaucoup les travaux de la Chambre.

**M. Grégoire:** Alors, monsieur l'Orateur, je ne vois qu'une solution: je suis obligé de m'arrêter.

● (2.40 p.m.)

[Traduction]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION RELATIVE AU VOTE DE LA CHAMBRE SUR LE BILL N° C-193

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 février, de la motion du premier ministre:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill n° C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

[Français]

**M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska):** Monsieur l'Orateur, hier soir, lors de l'ajournement, j'étais en train d'expliquer l'attitude du Ralliement créditiste sur ce qui s'est produit à l'occasion de certaines campagnes électorales et, à ce moment-là, j'étais dans de bonnes dispositions puisque je mentionnais que la vengeance n'était jamais bonne conseillère. Au fait, je crois que tout être humain, conscient de ses devoirs et de ses responsabilités, doit s'efforcer de montrer qu'il peut pardonner, à l'occasion, les erreurs de jugement de certains politiciens qui oublient parfois que l'intérêt du pays doit passer avant celui du parti.

De toute façon, nous, du Ralliement créditiste, sommes heureux du résultat du vote du lundi 19 février, et nous faisons appel à l'esprit de solidarité des députés, afin de continuer à travailler dans cet esprit de collaboration, ce qui nous permettrait d'obliger les «taxeux», peu importe leur parti politique, à faire machine arrière en face d'un peuple déjà taxé, retaxé et surtaxé et de réussir, ensemble, à trouver un moyen d'administrer le pays sans surcharger le contribuable, qui a besoin de ses revenus pour vivre et faire vivre les siens.

Nous devrions être en mesure de trouver un moyen d'administrer le pays d'abord en surveillant les dépenses exagérées et souvent inutiles pour la défense nationale et les voyages, puis en assumant nos responsabilités de représentants d'un Parlement souverain qui commande aux manipulateurs de l'argent et